

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018
Rapporteur :
Madame Danielle GARREC**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Contrat de ville - Première programmation 2018

Le nouveau contrat de ville a été signé par les partenaires le 1^{er} juillet 2015, pour la période 2015 - 2020.

Au titre de la première programmation 2018 :

- **31 projets ont été instruits par les groupes thématiques des partenaires ;**
- **20 projets ont reçu un avis technique favorable dont 2 nouveaux projets ;**
- **11 projets ont été ajournés et seront revus en deuxième programmation.**

Le Contrat de ville est structuré par trois piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Les demandes de subvention des opérateurs présents sur le quartier se déclinent ainsi :

La cohésion sociale :

- 22 projets ont été instruits, 15 sont proposés pour être retenus, 7 sont ajournés;

Le développement économique, emploi :

- 7 projets ont été instruits, 4 sont proposés pour être retenus, 3 sont ajournés;

Le cadre de vie, renouvellement urbain :

- 2 projets ont été instruits, 1 est proposé pour être retenu, 1 est ajourné.

Le montant de la participation des financeurs du « Contrat de Ville », devrait s'élever pour cette première programmation 2018 à 164 600 €.

A titre d'information, le 2nd semestre 2018 sera marqué par l'instruction d'une deuxième programmation qui examinera les nouveaux projets et ceux ayant été ajournés lors de la 1^{ère} programmation 2018.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à :

- 1 - verser les subventions correspondantes à la première programmation 2018 ;
- 2 - signer la convention avec la MPT de Penhars pour le versement de subventions.